Designation de suppléante pour Mademoiselle Tallon

Numéro d'inventaire : 2016.36.259

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création: 1915

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description: Feuille double bleue tapuscrite et manuscrite. "Inspection académique de la Seine-Inférieure, X.1034. Université de France, Rouen le 13 janvier 1915. L'inspecteur d'académie de la Seine-Inférieure à Mlle Tallon, institutrice suppléante à Rouen (Pouchet) je vous prie de vous rendre sans retard à l'école primaire supérieure de filles de Rouen pour y exercer du 15 janvier au 24 janviers 1915 les fonctions d'institutrice suppléante de Mme Lévesque, professeur à qui un congés est accordé... Vous trouverez dans ce plis deux feuilles que je vous prie de me retourner sans faute, l'une le jour de votre installation, l'autre le jour de la cessation de vos fonctions. L'inspecteur d'Académie". Annotation à l'encre noire "10 jours."

Mesures: hauteur: 21 cm

largeur: 13,7 cm

Mots-clés: Gestion des personnels: recrutement, nominations, etc.

Filière: École primaire élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Pagination: n. p.

Commentaire pagination: 1 p.

Lieux: Rouen

1/3



INSPECTION ACADÉMIQU	UNIVERSITÉ DE FRANCE
de la	
SEINE-INFÉRIEURE	
	ich M O
X 1034	Rouen, le 13 June 191 .
1 a iouns	
10 1000	L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Inférieure
T,	seele / On
à N	ac - Jackon
	Institut e e suppléant
	a Roseen (Souchetg).
ner la	Je vous prie de vous rendre sans retard, à l'ecose pre
seef " de felle	es de Mocespour y exercer du 1 fair 24
1 alter	regien 1918es fonctions d'institut suppléant
de N	1
à qu	i un congé est accordé.
	Vous recevrez, indépendamment de vos frais de
voya	ge, payés à raison de 10 centimes par kilomètre pour
	rajets qui peuvent s'effectuer en chemin de fer, et de
	entimes par kilomètre pour tous les autres trajets, une
	mnité calculée à raison de 3 fr. par jour, depuis la date
	otre installation jusqu'au jour de la cessation de vos
	Vous trouverez, sous ce pli, deux feuilles que je vous
	de me retourner sans faute, l'une le jour de votre
	llation, l'autre le jour de la cessation de vos fonctions.
	L'Inspecteur d'Académie,





3/3